



Handicap & grande précarité

Dans quelle mesure les déficiences motrices et/ou sensorielles sont-elles un facteur de non-recours aux dispositifs de l'urgence sociale ?

Le cas de Paris

Introduction

En 2018, la Croix-Rouge, la fondation MAAF Assurance et la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap ont lancé un appel à projets sur le thème « Handicap et grande précarité ».

Les sans-abri font l'objet de nombreuses recherches, et notamment sous l'angle des troubles de la santé mentale, puisque l'on admet que 30 % d'entre eux auraient des troubles. Mais, pour ceux concernés par un handicap moteur ou sensoriel, c'est le « trou noir » scientifique.

C'est pour combler cette lacune que le **CREAI Ile-de-France**, sous la direction scientifique de la **Haute école de travail social de Lausanne**, et divers partenaires, se sont mobilisés : l'**Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis**, le **SAMU social de Paris**, l'**Armée du Salut**, **APF France Handicap** et l'**Association Œuvres d'Avenir**.

Ce projet s'appuie sur une méthodologie scientifique innovante et peu fréquente : **La Recherche Action Collaborative (RAC)**.

Cette approche mobilise tous les acteurs concernés en qualité de co-chercheurs, en articulant de manière collaborative les savoirs disciplinaires, professionnels et d'expertise d'usage.

Les livrables de cette RAC sont :

- **Un guide l'accessibilité aux dispositifs de l'urgence sociale ;**
- **un Web Documentaire pour documenter les processus collaboratifs.**



Le sociologue Aurélien Carotenuto Garot interrogeant une personne sans abri lors des recherches sur le terrain de personne concerné.

La problématique

Le **non-recours** correspond *"à toute personne qui – en tout état de cause – ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre (...)"* (Warin, 2012).

Ce phénomène se décline en 4 catégories :

- La non-connaissance : la personne ignore que l'offre existe ou ne comprend pas qu'elle lui est destinée ;
- la non-réception : la personne effectue une demande, qui n'aboutit pas en raison de difficultés administratives, ou par négligence ;
- la non-demande : le bénéficiaire potentiel connaît l'offre mais fait le choix de ne pas la demander, pour diverses raisons ;
- la non-proposition : les agents qui traitent les dossiers n'orientent pas les personnes vers des aides auxquelles elles pourraient prétendre, par ignorance le plus souvent.

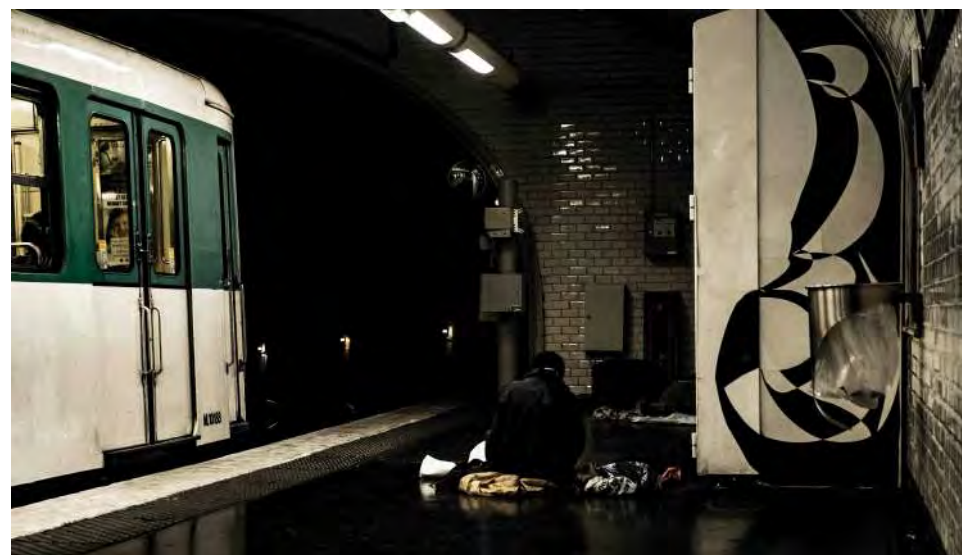
Le non-recours à l'urgence sociale des personnes sans-abri dont **les déficits moteurs et sensoriels** constituent une situation de handicap et menacent l'application des droits fondamentaux des personnes les plus vulnérables de nos sociétés, selon au moins 6 critères :

- Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes ;
- la non-discrimination ;
- la participation et l'intégration pleines et effectives à la société ;
- le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité ;
- l'égalité des chances ;
- l'accessibilité.

La recherche vise à renforcer **deux types d'accessibilités** dans le cadre de l'urgence sociale :

- L'accès aux dispositifs, équipements, locaux et institutions à bas seuil d'exigence ;
- l'accès aux accompagnements et dispositifs de droits communs prévus par les politiques sociales, en faveur des personnes présentant une déficience motrice et/ou sensorielle, entraînant une situation de handicap.

Ce projet de RAC vise à modifier les conditions d'accueil et d'accompagnement en mobilisant les personnes concernées par ces dispositifs et en donnant des guides d'action susceptibles de limiter les effets de non-recours qui pourront être constatés.



Ligne 12 - Personne sans abri dans le métro Parisien

La mise en œuvre

- **Phase 1 (février à décembre 2019) :**

Une ethnographie dans les rues de Paris pour document l'existence d'un processus de non-recours à l'urgence sociale des personnes sans-abri présentant des déficits moteurs et sensoriels.

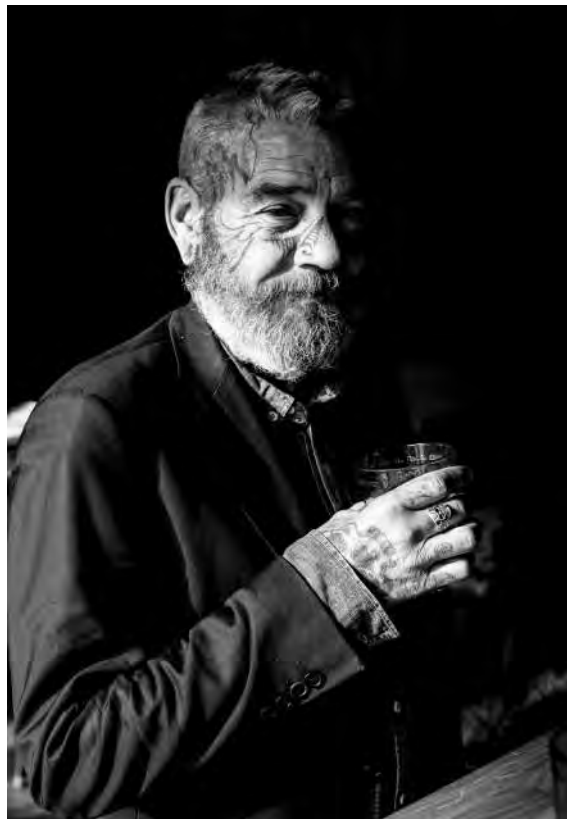
30 entretiens approfondis sont menés et retranscrits intégralement dans plus de 1250 pages et 33 heures d'enregistrement. L'analyse de ces entretiens permet de repérer si la déficience sensorielle et/ou motrice est un frein à l'accessibilité des dispositifs d'urgence sociale et de préparer la suite de la RAC.

Parmi les 30 personnes sans-abri rencontrées, 10 sont mobilisées pour participer à la phase 2.

- **Phase 2 (janvier à juin 2020) :**

Un Séminaire de Recherche Collaborative est mis en œuvre, à travers la création de 3 Comités :

- Chercheurs et experts ;
- professionnels de l'urgence sociale et du champ du handicap ;
- personnes sans-abri concernées.



Mars - Portrait d'une époque

Le séminaire de Recherche Collaborative

- **Finalité :**

Améliorer les accompagnements à travers l'élaboration en commun d'un Guide à travers un travail collaboratif.

- **Moyen :**

1 Séminaire de Recherche Collaborative, de 30 personnes, construit à partir de situations-problèmes issues du rapport de recherche de la phase.

- **Organisation :**

3 Comités, de 10 personnes, animés par des membres du COPIL :

- ✓ **Les experts d'usage (personnes sans-abri) seront dédommagés.**

- **Temporalité (2020) :**

- 2 réunions entre pairs : Janvier à mars ;
- 2 réunions mixtes : Avril à juin ;
- 1 réunion en plénière : Novembre-décembre ;

- ✓ **Tous les acteurs auront 2 séances, et certains d'entre-eux 4**

COPIL

- **Lydie Gibey** : *Directrice du CREAI Île-de-France*
- **Stéphane Rullac** : *Directeur scientifique de la recherche et Professeur à la Haute école de travail social de Lausanne*
- **Chloé Magnan** : *Conseillère technique à la fondation de l'Armée du Salut*
- **Aurélien Carotenuto-Garot** : *Doctorant en sociologie à Paris 8 (CRESPPA-GTM) et chargé de recherche*
- **Elodie Thiercelin** : *Coordinatrice des soins à l'Association Oeuvres d'Avenir*
- **Jean-David Peroz** : *Conseiller technique au CREAI Île-de-France*
- **Carole Saleres** : *Conseillère nationale Emploi, travail, formation et ressources à l'APF France handicap*
- **Clémence Puel** : *Doctorante en sociologie à Paris 8 et en thèse CIFRE au Creai Île-de-France*
- **Thomas Gestin** : *Coordinateur des Maraudes au SAMU Social de Paris*
- **Benjamin Laurent** : *Réalisateur du Web Documentaire*